



## QUARTIER PRIORITAIRE DES MESNILS-PASTEUR (DOLE-JURA) CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2017

### Cadre général

Le contrat de ville 2015/2020 du territoire du Grand Dole a été signé le 29 Septembre 2015 par l'Etat, le Département du Jura, La Région Franche Comté, le Grand Dole, la Ville de Dole, le Tribunal de Grande Instance, la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, Dole du Jura Habitat, l'OPH du Jura, L'Académie de Besançon, la Mission Locale de Dole, Pôle Emploi.

Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'Etat et ses établissements publics, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la ville de Dole, le Département et la Grande Région Bourgogne Franche Comté, ainsi que les acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes

Le Contrat de Ville intègre plusieurs règles :

1. Un contrat porté par l'intercommunalité et fédérant les acteurs concernés de la Politique de la Ville (Etat, Région, Département, bailleurs,...)
2. Une mobilisation et un fléchage des crédits de droit communs de l'Etat et des collectivités
3. Une nouvelle géographie prioritaire
4. Une démarche de projet global
5. La co-construction avec les habitants

Le contrat de Ville s'appuiera sur trois axes :

- ◆ **Axe 1 : Cohésion sociale :**  
Ces actions visent à réduire la pauvreté, à tisser du lien social, à renforcer la solidarité entre les générations. Elle vise aussi l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès au droit
- ◆ **Axe 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain**  
Ces actions visent à améliorer de façon concrète et visible la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires
- ◆ **Axe 3 : Emploi et développement économique**  
Ces actions visent notamment à réduire l'écart entre le taux d'emploi des quartiers Politique de la Ville et les autres territoires notamment pour le public jeune

Seront choisis en priorité les projets répondant aux axes dégagés dans les thématiques évoquées ci-dessus et ayant intégré les priorités transversales, à savoir :

- La jeunesse
- L'égalité entre les hommes et les femmes

- La lutte contre toutes les formes de discrimination

Le contrat de Ville devra articuler et rendre cohérent les différents dispositifs de la politique de la ville, à savoir le Programme de Réussite Educative (PRE), le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Contrat Local de Santé (CLS) ainsi que prendre en compte les différents schémas territoriaux.

Les projets attendus seront retenus en fonction :

- de leur caractère novateur, et/ou structurant, et/ou fédérateur d'acteurs.
- de la participation et de l'implication des habitants
- du partenariat mobilisé dans la définition et la mise en œuvre des actions

C'est dans cet esprit que l'Etat et l'agglomération du Grand Dole lancent un appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires.

Les financements concerneront :

- des actions spécifiques et pas le fonctionnement d'une structure
- des projets qui définissent des critères de réussites clairs (public cible, typologie...)
- des actions qui apportent une réelle plus value et que ne se substitue pas aux crédits de droits commun.

Le présent appel à projet 2017 s'adresse à toutes catégories d'organismes (associations, collectivités, établissements publics, entreprises,.....) à même de proposer une action dans le champ de la politique de la ville.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projet concernant la Programmation Contrat de Ville 2017, nous vous invitons à consulter le site :

Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr/>

et à télécharger les documents permettant:

- de présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre, ....)
- de demander corrélativement les financements nécessaires
- de compléter le dossier CERFA , accessible sur les sites cités ci-dessus.

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

Pour le Grand Dole :

- en 1 exemplaire papier, signé par le responsable de la structure et adressé au Grand Dole, Programmation Contrat de Ville, Place de l'Europe, 39100 Dole
- et 1 exemplaire numérique (CERFA) à l'adresse suivante : [christophe.petitjean@grand-dole.fr](mailto:christophe.petitjean@grand-dole.fr)

Pour l'Etat – CGET :

- uniquement sur l'extranet [addel.cget.gouv.fr](http://addel.cget.gouv.fr) avec votre identifiant (le numéro code tiers) et votre mot de passe (les 9 chiffres de votre Sirene).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser à :

- Grand Dole : Christophe PETITJEAN Chargé de Mission Centre social Olympe de Gouge- 219 Place Novarina– 39100 DOLE - Téléphone : 03.63.36.70.13
- Etat : Yann BLOT par courriel [yann.blot@jura.gouv.fr](mailto:yann.blot@jura.gouv.fr) ou tél : 0363 558 323

## CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES ACTIONS PROPOSEES

Outre la prise en compte des critères déjà évoqués, la sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier
- plus value par rapport à des actions pouvant élargir à des financements de droit commun et caractère innovant des propositions
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation)
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes
- articulation et synergie mis en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet
- respect de la prise en compte des axes transversaux
- pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus

Les associations ayant bénéficié d'un financement en 2016 devront impérativement produire une évaluation quantitative et qualitative, ainsi qu'un bilan financier de la ou des actions conduites selon le modèle Cerfa en même temps que la demande 2017. Cette évaluation et ce bilan financier s'appuieront sur les critères d'évaluation définis préalablement dans les conventions de subventions.

Rappel : Aucun versement ne sera possible en 2017 si des projets 2016 ne sont pas justifiés.

Les critères (ou indicateurs) d'évaluation des actions pour l'année 2017 feront l'objet d'une concertation avec le porteur de projet et les financeurs, afin d'être intégrés dans les éventuelles conventions de subventions.

## CALENDRIER D'INSTRUCTION DE L'APPEL A PROJETS 2017

- ▶ Le 09 Janvier 2017 : Lancement de l'appel à projets du Contrat de Ville du Grand Dole
- ▶ **Avant le 04 Février 2017 (délai de rigueur)**: Envoi des propositions d'actions selon les modalités définies ci-dessus.
- ▶ **Février 2017** : Instruction des actions proposées, réunion du comité technique
- ▶ **Mars 2017** : Réunion du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus.

- **Il est impératif** pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA 12156\*04 et de produire toutes les pièces administratives demandées (cf liste des pièces à joindre en annexe)

L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

## AXE PRIORITAIRE No 1 : Cohésion sociale

- Les objectifs

Réduire la pauvreté, tisser du lien social et renforcer la solidarité entre les générations. Répondre aux besoins spécifiques des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Viser l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

➤ Les priorités

1. L'éducation et la réussite éducative
2. Lien social
3. La santé
4. Tranquillité publique et prévention de la délinquance et présence judiciaire de proximité

1. L'éducation et réussite éducative

➤ Eléments de contexte :

Depuis plusieurs années, le dispositif de réussite éducative a permis de développer un accompagnement individualisé au bénéfice des enfants, de diversifier les modes d'implication des parents et de mieux structurer le partenariat institutionnel.

Il a favorisé en effet une collaboration étroite entre les acteurs locaux, collectivités territoriales, CCAS, associations, centres de santé, centres médico-psychologique... et l'Education Nationale pour une approche plus territorialisée.

Il vise à construire des parcours individuels pour des enfants de 2 à 16 ans en difficulté sociale et scolaire et résidant dans le quartier des Mesnils pasteur de Dole.

Le volet éducation devra s'articuler avec la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire.

Le programme de réussite éducative est un support central du volet éducation des contrats de ville. Il devra continuer de développer des réponses innovantes aux difficultés rencontrées par les enfants en lien avec les parents. L'accès au sport et à la culture sont des enjeux majeurs.

➤ Orientations et objectifs :

Le Contrat de Ville soutiendra les actions visant à :

- *Assurer une prise en charge et un suivi des situations éducatives individuelles, d'enfants ou des jeunes fragiles avec pour objectifs de :*
  - Maintenir la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre du PRE entre les acteurs de la réussite éducative
  - Organiser des temps de formation ou soutien scolaire pour les enfants en difficulté
  - Proposer des actions en direction des enfants de plus de 16 ans ne pouvant intégrer aucun dispositif
  - Prévenir le décrochage scolaire, notamment des publics collégiens à travers un travail spécifique avec l'établissement.
  
- *Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants en :*
  - Proposant des accompagnements spécifiques pour les enfants et les familles du dispositif du PRE
  - Proposant des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité
  - Travaillant sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante
  - Proposant des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base
  - Favorisant l'accès et la découverte de la pratique sportive et ou d'activités culturelles.

Attention : les actions doivent se dérouler hors du temps scolaire, et impliquent un accompagnement

spécifique des enfants.

## 2. Lien social

### ➤ Éléments de contexte :

Le quartier des Mesnils Pasteur s'est doté en 2015 d'un conseil citoyen.

Formé et accompagné en 2016 sur l'apprentissage de cette nouvelle mission citoyenne, les membres du conseil sont associés à la mise en œuvre du Contrat de Ville, de la GUP, et de toutes les actions organisées sur le quartier pour ainsi donner la parole aux habitants et favoriser les initiatives locales.

### ➤ Orientations et objectifs :

Le Contrat de Ville soutiendra les actions visant à :

- *Favoriser la mixité sociale, géographique et intergénérationnelle, en encourageant la citoyenneté active et la démocratie participative, et en permettant aux habitants des Mesnils Pasteur d'être acteurs de la transformation du quartier en :*
  - Mobilisant les habitants autour de l'amélioration de leur cadre de vie en lien avec les actions proposées dans la charte de gestion urbaine de proximité, et/ou la régie de quartier.
  - Soutenant les initiatives d'habitants et ou du Conseil Citoyen.
  - Identifiant et apportant des réponses adaptées aux personnes rencontrant des problématiques particulières de conditions d'habitat (personnes âgées et/ou handicapées, jeunes en situation de décohabitation, femmes en situation de violences conjugales,.....) en lien avec les acteurs du logement et du champ social.

## 3. La santé

### ➤ Éléments de contexte :

Le Contrat Local de santé permet la déclinaison de fiches action élaborées à partir d'un diagnostic réalisé sur l'ensemble de la ville avec un zoom sur le quartier des Mesnils Pasteur. Le CLS a notamment pointé la présence importante de personnes en souffrance psychique, ou ayant des maladies chroniques. De nombreuses personnes sont également en rupture de droit et renoncent à se soigner. Ce phénomène risque de s'amplifier en raison du manque de médecins sur le quartier suite au départ de professionnels.

### ➤ Orientations et objectifs :

Le contrat de Ville souhaite soutenir des actions qui visent à lutter contre les inégalités territoriales de santé auxquelles sont particulièrement confrontés les habitants du quartier.

- *Pérenniser les actions en matière de prévention, l'éducation et la promotion en matière de santé, en particulier auprès des enfants et des adolescents en :*
  - Poursuivant la dynamique et les actions engagées, notamment sur l'hygiène alimentaire et le bien manger
  - Relayant les campagnes nationales autour de la prévention des maladies infectieuses et des cancers
- *Renforcer la prévention et la prise en charge des problèmes de santé mentale, liés aux difficultés psychologiques voire psychosociales en :*
  - Renforçant les actions de prévention à destination notamment des jeunes en vue de lutter contre les phénomènes d'addiction, de toxicomanie...
  - Améliorant le repérage des situations en soutenant et en favorisant la formation des acteurs de terrain

- En luttant contre l'isolement des personnes âgées par des actions portant sur le « bien vieillir »

- *Informersensibiliser et favoriser pour le public féminin, l'accès aux soins par le biais de journées d'information en :*

-Proposant des actions sur des sujets prioritaires comme le cancer, la santé mentale, les addictions

-Améliorant l'accès à la prévention, l'accès au droit, l'accès aux soins en s'appuyant sur les femmes du quartier et les partenaires associatifs pour amener la population vers des démarches de soins.

Parallèlement, en raison des situations de santé rencontrées sur le quartier des Mesnils Pasteur, un travail est actuellement engagé avec l'ensemble des partenaires Etat, ARS , Ville et professionnels de santé pour prévenir la désertification médicale et maintenir une offre de soins de proximité.

#### 4. Tranquillité publique et prévention de la délinquance et présence judiciaire de proximité

##### ➤ Eléments de contexte :

Cet axe est prévu en complémentarité des actions du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont les actions sont susceptibles d'être financées par le Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD).

La Ville a renforcé les actions en matière de prévention situationnelle en :

- S'appuyant sur la vidéo protection pour sécuriser certains secteurs des Mesnils Pasteurs
- Maintenant une présence importante des forces de l'ordre, en particulier de la police municipale dans une logique de proximité
- Confortant le partenariat développé dans le cadre du CLSPD
- Confortant les outils mis en place (Cellule de veille, GOPR) en les rendant plus opérant
- En structurant la médiation sociale sur les Mesnils Pasteurs

##### ➤ Orientations et objectifs :

Le contrat de ville souhaite soutenir des actions visant à :

- *Privilégier la prévention primaire en renforçant la synergie entre les acteurs de l'éducation spécialisée, les acteurs associatifs et de la médiation sociale en :*

- Renforçant les initiatives en direction des mineurs et des 16-18 ans.
- Renforçant les initiatives et les animations conduites par les associations en lien avec les acteurs institutionnels, aux heures et périodes les plus sensibles (soirées, vacances scolaires)
- Soutenant les actions d'animation et de médiation permettant de prévenir les incivilités, les conflits de voisinage, les conflits d'usage des espaces publics,...
- Favorisant une citoyenneté active permettant la découverte, la compréhension du fonctionnement des institutions et la prise de parole des jeunes notamment via le conseil citoyen
- Développant des actions d'éducation à la citoyenneté des jeunes dans le cadre de projets collectifs ou individuels (soutien aux projets jeunes) et accompagner les initiatives citoyennes des publics jeunes et adultes
- Formant à la citoyenneté : sensibiliser aux droits et aux devoirs, aux violences sexistes...
- Renforçant les actions éducatives sur l'image et les réseaux sociaux.
- Accompagnant les publics fragiles pour lutter contre la radicalisation en lien avec l'équipe de prévention
- Sollicitant des professionnels formés à la radicalisation
- Soutenant les familles touchées par des comportements de radicalisation au sein des fratries

- *Renforcer l'accès aux droits et à la justice de proximité*

- *Poursuivre les initiatives centrées sur les problématiques liées aux discriminations et les phénomènes de violence et notamment la violence intrafamiliale.*
- *Renforcer les initiatives liées au soutien à la parentalité :*
- *Proposer des groupes de parole*

## AXE PRIORITAIRE No 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

### ➤ Objectifs à atteindre :

Les actions doivent viser à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants du quartier.

### ➤ Éléments de contexte :

Le quartier des Mesnils Pasteur a fait l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) dans le cadre de la convention ANRU.

Ce programme s'est accompagné également de la mise en œuvre d'une charte de Gestion Urbaine de Proximité (Gup) qui vient d'être renouvelée et sera accolée au conseil citoyen.

Un nouvel ANRU 2 doit prochainement voir le jour et permettra notamment la réhabilitation du quartier Descartes.

A l'issue de cette programmation, les différents partenaires souhaitent interroger le processus de rénovation urbaine au-delà de la convention ANRU afin d'améliorer l'attractivité du parc social et renforcer la diversification fonctionnelle du quartier.

### ➤ Orientations et objectifs :

Le contrat de Ville souhaite soutenir des actions qui visent à :

- *Renforcer l'attractivité du quartier en :*
  - Développant les supports d'expression et d'information par, vers et entre les habitants du quartier.
  - Développant des interventions liées à la propreté urbaine et à la gestion des encombrants.
  - Proposant des actions festives, culturelles, sportives... sur le quartier et à destination de l'ensemble de l'agglomération.
  - Développant des actions autour de l'appropriation des espaces verts (jardins partagés, arpentés...)
  - Développement d'activités ludiques en lien notamment avec les équipements existants pour favoriser la mixité sociale
  - Favorisant l'appropriation des services et équipements par la population
  - Accompagnant les initiatives citoyennes portées par les habitants pour les habitants

## AXE PRIORITAIRE No 3 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ➤ Éléments de contexte :

Avec un nombre de demandeur d'emploi qui augmente de 2.5 % entre Juillet 2015 et Juillet 2016, ce sont essentiellement les femmes (+ 2.9 %) et les jeunes (+ 6.5%) qui sont aujourd'hui les plus impactés sur le territoire et notamment sur le quartier des Mesnils Pasteur.

Le Grand Dole souhaite aujourd'hui poursuivre le développement de l'apprentissage pour les jeunes des Mesnils Pasteur.

### ➤ Objectifs à atteindre :

Réduire l'écart de taux d'emploi entre le quartier et le reste du territoire, notamment en faveur des jeunes.

➤ Orientations et objectifs :

Le Contrat de Ville soutiendra les actions visant à :

- *Soutenir la création d'activités aux Mesnils Pasteurs en :*
  - Renforçant l'accompagnement et le suivi des personnes résidant aux Mesnils Pasteurs qui souhaiteraient développer une activité.
  
- *Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide une politique de formation adaptée aux besoins en :*
  - Améliorant le niveau de qualification des habitants en favorisant notamment l'accès des jeunes à un 1er degré de qualification : Les contrats d'apprentissage et de qualification seront privilégiés ainsi que les mesures spécifiques jeunes du Conseil Régional de Franche Comté.
  - Renforçant les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur d'une meilleure maîtrise de la langue
  
- *Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires en :*
  - Créant les conditions d'une mobilité effective des habitants des quartiers en favorisant l'accès au transport en commun ou le passage du permis de conduire.
  
- *Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes en :*
  - Mobilisant l'ensemble des leviers visant à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers et en particulier des jeunes en vue de compenser les difficultés liées à l'insertion professionnelle auxquelles ils sont confrontés
  - Associant le monde de l'entreprise comme partenaire de la démarche d'insertion des publics jeunes

## LES AUTRES CREDITS MOBILISABLES

- Le CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité) est à déposer dans les mêmes délais, il fera l'objet début 2017 d'une consultation lancée par la CAF en collaboration avec la DDCSPP.